

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BOBIGNY - 9301 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 09/05/2025 - 8305 - 2020 B 11375 - 891 906 026 - 77DM SERVICES nettoyage

N° de Dossier : DMSERVI

En Euro

KATIA

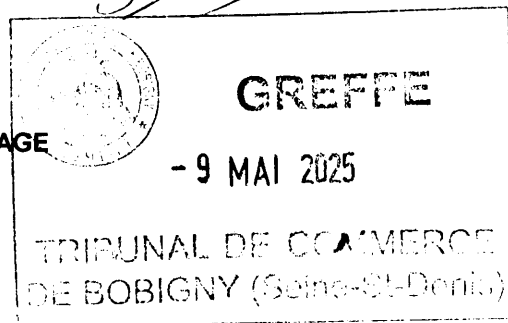
SUN ERGON EXPERTISE CONSEIL 22 RUE DE LA VOIE DES BANS 95100 ARGENTEUIL

77DM SERVICES NETTOYAGE

32 RUE BISSON

93300 AUBERVILLIERS

Du 01/01/2023 au 31/12/2023



2033

Réel simplifié BIC

Déclaration envoyée par la procédure EDI-TDFC

Formulaire millésime 2025

SIE	N° dossier	Clé	Régime	Insp
N° Siret	89190602600010			

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE L'État gère l'impôt		Formulaire à déposer en double exemplaire		IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS		N° 2065 - SD 2025  N° 11084* 26 Formulaire obligatoire (art. 223 du Code général des impôts)	
Exercice ouvert le		01/01/23		et clos le		31/12/23	
Régime simplifié d'imposition						X	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe						Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre							
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case							
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE							
Désignation de la société :				Adresse du siège social :			
77DM SERVICES NETTOYAGE 32 RUE BISSON 93300 AUBERVILLIERS							
SIRET 8 9 1 9 0 6 0 2 6 0 0 0 1 0				Mél : CALIXTEYVES@OUTLOOK.FR			
Adresse du principal établissement :				Ancienne adresse en cas de changement :			
RÉGIME FISCAL DES GROUPES							
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)							
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante							
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :							
				SIRET			
B ACTIVITE							
Activités exercées Nettoyage courant des bâtiments				Si vous avez changé d'activité, cochez la case			
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)							
1 Résultat fiscal				Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	
						2 229	
Bénéfice imposable à 15 %				Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2 Plus-values							
PV à long terme imposables à 15 %				PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quinquies)	
Autres PV imposables à 19 %				PV à long terme imposables à 0 %			
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations							
Entreprise nouvelle, art. 44 <i>sexies</i>		☐		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 <i>sexies-0 A</i>		☐	
Société d'investissement immobilier cotée		☐		Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 <i>quaterdecies</i>		☐	
Autres dispositifs		☐		Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 <i>sexdecies</i>		☐	
Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 <i>duodecies</i>		☐		Zone de développement prioritaire, art. 44 <i>septdecies</i>		☐	
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %			
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 <i>quater W</i> du CGI (cocher la case)							
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)							
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts							
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.							
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)							
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %				N°			
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE							
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?				OUI ☒ NON ☐		Si oui, indication du logiciel utilisé	
						ISACOMPTA CONNECT	
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr . S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .							
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :				Nom et adresse du conseil :			
SUN ERGON EXPERTISE CONSEIL 22 RUE DE LA VOIE DES BANS 95100 ARGENTEUIL							
Tél : 0189290320				Tél :			
OGA/OMGA ☐ Viseur conventionné ☐ (Cocher la case correspondante)				Identité du déclarant :			
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :				Date : 18/05/24 Lieu : AUBERVILLIERS			
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné				Qualité et nom du signataire : PRESIDENT CALIXTE YVES			
				Signature			
Examen de conformité fiscale (ECF) ☐ prestataire :							

G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS									
Montant global brut des distributions (1) payées par la société elle-même a payées par un établissement chargé du service des titres b									
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2) c									
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées d									
Montant des distributions (b), (c) et (d) ci-dessus (3) e									
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4) f									
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI g									
Total (a à h) h									
H REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société									
Montant des sommes versées :									
à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement 6									
à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6 7									
Remboursements 8									
N° de la société 1									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-I à 6 am, III au CGI) : 2									
SARL 3									
Année au cours de laquelle le versement a été effectué 4									
à titre de traitements et émoluments et indemnités proprement dits 5									
forfaitaires 6									
forfaitaires 7									
forfaitaires 8									
DIVERS 9									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)									
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION									
REMUNERATIONS									
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES A 0 %, 15 % ou 19%									
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a) 14 11									
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b) 14 11									
MVL.T restant à reporter à l'ouverture de l'exercice									
MVL.T imputée sur les PVL.T de l'exercice									
MVL.T réalisée au cours de l'exercice									
MVL.T restant à reporter									
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)									
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice									
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice									

1

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2025
Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du code général des impôts)

cerfa

N° 15948*07

Désignation de l'entreprise		77DM SERVICES NETTOYAGE		Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise		32 RUE BISSON 93300 AUBERVILLIERS			
SIRET		8 9 1 9 0 6 0 2 6 0 0 0 1 0			
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent * 12	
				Exercice N clos le	
				3 1 1 2 2 0 2 3	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2	
				Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial * Autres *	010		012	
		014		016	
	Immobilisations corporelles *	028		030	
	Immobilisations financières * (1)	040		042	
	Total I (5)	044		048	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS				
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
	Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances { Clients et comptes rattachés * (2) { Autres* (3)	068	41 290	070	41 290
		072	7 440	074	7 440
	Valeurs mobilières de placement	080		082	
	Disponibilités	084	14 059	086	14 059
	Charges constatées d'avance *	092		094	
	Total II	096	62 789	098	62 789
Total général (I + II)		110	62 789	112	62 789
PASSIF				Exercice N NET	
				1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		200	
	Ecart de réévaluation	124			
	Réserve légale	126		20	
	Réserves réglementées *	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132		328	
	Report à nouveau	134		24 026	
	Résultat de l'exercice	136		-2 229	
	Subventions d'investissement	137			
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142		22 345	
Provisions pour risques et charges		Total II		154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		3 604	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169 169 21 355)	172		31 811	
	Comptes courants d'associés	173			
	Autres dettes	175		5 029	
	Produits constatés d'avance	174			
	Total III	176		40 444	
Total général (I + II + III)		180		62 789	
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	3 577	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

②

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise 77DM SERVICES NETTOYAGE

Néant ☐ *

Exercice N clos le

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR

018

☐

3 1 1 2 2 0 2 3

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210		
	Production vendue { biens services *	dont export et livraisons intracommunautaires {	215		214		
			217		218	44 369	
		Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée*			224			
	Subventions d'exploitation reçues			226			
	Autres produits			230	12		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	44 381	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234			
	Variation de stocks (marchandises)*			236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238	6 476		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			240			
	Autres charges externes* : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)			242	29 154		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *)	243	219	244	399		
	Rémunérations du personnel*			250	16 198		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	1 437		
	Dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, I-2°, al.3 du CGI)	255		254			
	Dotations aux provisions			256			
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259	260	262	6		
Total des charges d'exploitation (II)					264	53 670	
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	-9 289	
Produits financiers (III) 280							
Charges financières (V)					294		
Produits exceptionnels (IV)					290	7 060	
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		300			
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies I2)	348					
Impôt sur les bénéfices* (VII)					306		
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)					310	-2 229	
B- RÉSULTAT FISCAL Reporte le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col.2					312	2 229	
Régénérations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316				
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		318				
	Provisions non déductibles*		322				
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)		324				
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
	Entreprises nouvelles (44 sexes)	986		ZFU -TE (44 octies A)	987	342	
France Ruralités Revitalisation FRR (44 quinquies A)	181		JEI (44 sexes A)	989			
ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44 quinquies)	138			
Basins d'emploi à redynamiser (44 duodécies)	991		Investissements et souscriptions outre-mer	344			
ZFANG (44 quaterdecies)	345						
BUD (44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993			
Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit		346		350		
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)		655				
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)		643				
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)		645				
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)		647				
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)		648				
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)		641				
	Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)		990				
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)		649				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					352	2 229	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *		356				
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :				360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					370	2 229	

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : 77DM SERVICES NETTOYAGE						Néant ☒ *			
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
	Installations générales agencements, aménagements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476			
Immobilisations financières		480		482		484		486			
TOTAL		490		492		494		496			
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL		570		572		574		576			
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR		(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1	2	3	4	5					
		6	7	8	9	10					
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
					Court terme *	Long terme					
						19 %	15 % ou 12,8 %	0 %			
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧				
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾				579	Régularisations	590	583	594	595		
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2033 - NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A
bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : 77DM SERVICES NETTOYAGE

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	sur comptes clients	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres Immob. incorp	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter	
Déficits imputés				983	
Déficits reportables				984	
Déficits de l'exercice				860	2 229
Total des déficits restant à reporter				870	2 229

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325		381	
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		380	
N° du centre de gestion agréé				388	
Montant de la TVA collectée				374	6 606
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	4 725
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Désignation de l'entreprise : 77DM SERVICES NETTOYAGE										Néant ☐ *		
Exercice ouvert le : 01/01/2023				et clos le : 31/12/2023				Durée en nombre de mois 12				
DÉCLARATION DES EFFECTIFS												
Effectif moyen du personnel * :								376	2			
Dont apprentis								657				
Dont handicapés								651				
Effectifs affectés à l'activité artisanale								861				
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE												
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE												
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises								108				
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés								118				
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante								119				
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges								105				
TOTAL 1								106				
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée												
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)								115				
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation								143				
Subventions d'exploitation reçues								113				
Variation positive des stocks								111				
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée								116				
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation								153				
TOTAL 2								144				
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾												
Achats								121				
Variation négative des stocks								145				
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances								125				
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois								310				
Taxes déductibles de la valeur ajoutée								133				
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)								148				
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée								128				
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois								135				
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante								150				
TOTAL 3								152				
IV - Valeur ajoutée produite												
Calcul de la Valeur Ajoutée								(Total 1 + Total 2 - Total 3)		137		
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises												
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF								117				
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE												
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD												
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.												
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre								020				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)				022	Effectifs au sens de la CVAE *				023			
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)								026				
Période de référence				024	016							
Date de cessation												

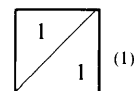
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § "déclaration des effectifs" et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § "Répartition des salariés".

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2025

Néant * ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

SIREN 891906026

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 77DM SERVICES NETTOYAGE

ADRESSE (voie) 32 RUE BISSON

CODE POSTAL 93300 VILLE AUBERVILLIERS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	50
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	1	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	50

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MR Nom de famille CALIXTE Prénom(s) YVES
Nom d'usage % de détention 100,0000 Nb de parts ou actions 50,00
Naissance : Date 08/12/1969 N° Département 99 Commune LEOGENNE Pays Haïti
Adresse : N° 32 Voie RUE BISSON
Code postal 93300 Commune AUBERVILLIERS Pays France

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2025) ISACOMPTA

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

☒ Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

SIREN

891906026

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 77DM SERVICES NETTOYAGE

ADRESSE (voie) 32 RUE BISSON

CODE POSTAL 93300

VILLE

AUBERVILLIERS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux sous-crités en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise 77DM SERVICES NETTOYAGE
Numéro de siret 89190602600010

DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Désignations	Montant
Factures à établir FAE DIVERS	2 322
Factures à établir FAE ADRESSE	527
Factures à établir FAE CHAPEAU	243
Factures à établir FAE LIVING	300
Factures à établir FAE CHQ	1 636
Factures à établir FAE TVX DIVERS	6 000
Total des produits à recevoir	11 028

Désignation de l'entreprise 77DM SERVICES NETTOYAGE
Numéro de siret 89190602600010

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Désignations	Montant
PROV CP 2023 PROV CONGES 2023	1 670
PROV CP 2023 PROV CH CONGES 2023	91
Total des charges à payer	1 761

Désignation de l'entreprise 77DM SERVICES NETTOYAGE
Numéro de siret 89190602600010

DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE
Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
Total des produits constatés d'avance					

77DM SERVICES NETTOYAGE

SAS au capital de 200,00 euros

Siège social : 32 RUE BISSON 93300 AUBERVILLIERS

RCS n°891906026- RCS BOBIGNY

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE DU 30 JUIN 2024

Le 30/06/2024

à 20h00

au siège social

Le soussigné MR CALIXTE YVES, actionnaire unique, de la société 77DM SERVICES NETTOYAGE, société par actions simplifiée au capital de 200 euros,

A préalablement exposé ce qui suit :

MR CALIXTE YVES, actionnaire unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31/12/2023.

A mis à disposition les documents suivants :

- La feuille de présence.

A pris les décisions suivantes :

- Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Présidence de l'exercice clos au 31 décembre 2023.
- Affectation du résultat.

Décision N° 1 - Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Présidence de l'exercice clos au 31 décembre 2023

L'actionnaire unique approuve cette documentation, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils ont été présentés par la Présidence et qui font apparaître pour ledit exercice, un résultat déficitaire de 1 323,01 Euros.

L'actionnaire unique prend acte, conformément aux dispositions de l'Article 223 quater du Code Général des Impôts, que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'Article 39-4 du Code Général des Impôts.

L'actionnaire unique approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la Présidence au cours de l'exercice écoulé.

En conséquence, l'actionnaire unique donne quitus entier à la Présidence de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Décision N° 2 - Affectation du résultat

L'actionnaire unique décide d'affecter les pertes de l'exercice d'un montant de 1 323,01 Euros en totalité au compte 'report à nouveau'.

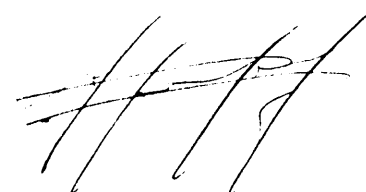
Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'actionnaire unique prend acte qu'aucune distribution de dividendes n'a été faite par la société, au cours du ou des précédents exercices.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 00.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'actionnaire unique.

Fait à AUBERVILLIERS,
Le 30/06/2024.

Signature de l'actionnaire unique, MR CALIXTE YVES :



Certifiée conforme à l'original